

à de nombreuses demandes de renseignements adressées par des établissements et des particuliers étrangers, au sujet de la fabrication au Canada de nouveaux produits, en vertu d'une licence ou moyennant redevances et la cession de brevets d'invention.

La division établit et exécute des programmes de formation de techniciens étrangers au Canada. En 1947 et 1948, soixante-quinze Chinois se sont familiarisés avec la technique de l'industrie canadienne et un programme analogue est en cours en vue de la formation d'Hindous.

La division dresse, en collaboration avec la Section des territoires de l'Office des commissaires du commerce canadien, des itinéraires pour les délégations et les techniciens de l'industrie qui nous visitent et charge à l'occasion un fonctionnaire de diriger la tournée. Elle organise également des tournées pour les représentants officiels de gouvernements étrangers, les techniciens, les conférenciers, les savants et les étudiants en visite au pays.

La division doit, de plus, faire partie des divers comités interministériels qui s'occupent d'études, d'aménagement et d'expansion industriels, de la transformation d'usines et d'outillage de réparation, de l'admission de savants allemands au Canada dans l'intérêt de l'industrie canadienne. Elle est aussi l'agent de liaison de la Corporation des biens de guerre en vue de la vente du matériel de surplus, particulièrement à l'étranger. On s'efforce par tous les moyens de maintenir des relations étroites avec les nouvelles industries, afin de leur aider à résoudre leurs problèmes et à élaborer des programmes d'exportation.

Division de la publicité commerciale.—La fonction principale de la Division de la publicité commerciale est de fournir aux commerçants du Canada des renseignements sur l'aide que les exportateurs et les importateurs peuvent obtenir de l'Office du commerce extérieur. Cette division est aussi chargée de faire mieux comprendre au public en général comment le commerce importe au bien-être du Canada. La division signale aux exportateurs actuels et éventuels les occasions de vendre leurs produits sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources d'approvisionnement en matières premières et en denrées de consommation qui ne peuvent s'obtenir au Canada. Le principal organe dont elle dispose pour instruire et renseigner est le *Commerce extérieur*, publication hebdomadaire de l'Office du commerce extérieur où sont reproduits les rapports des commissaires canadiens du commerce sur la situation dans leurs territoires respectifs, des articles rédigés par le personnel du bureau principal et par les économistes du Bureau fédéral de la statistique, des nouvelles et des graphiques indiquant les tendances du commerce. Des communiqués sont rédigés et distribués aux journaux du pays, et de la matière semblable est envoyée aux commissaires canadiens du commerce pour être distribuée aux journaux étrangers. La division prépare actuellement des opuscules et des brochures en vue de fournir d'autres renseignements sur les marchés étrangers, les sources d'approvisionnement, la documentation, les règlements et les restrictions sur le commerce. La division aide aussi aux correspondants de journaux et de périodiques canadiens et étrangers à rédiger des articles sur les diverses phases du commerce extérieur du Canada. La publicité au pays et à l'étranger vient à l'appui du travail d'éducation et de propagande de la division. La presse quotidienne, les périodiques et les bulletins commerciaux, ainsi que le cinéma et la radio, servent également. Bien que la Division de la publicité commerciale fasse partie de l'Office du commerce extérieur, le cadre de ses attributions a été étendu; elle prête son concours aux organismes associés du ministère du Commerce qui s'inté-